

AVIS N°3

PUBLICATION DES REPONSES AUX QUESTIONS FORMULEES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES AO/ZOO/DBA/014/2020 POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉS ET DE RÉSEAUX INFORMATIQUES

Question 1

Il est recommandé que la console de management et API centralisée qui contrôle toute la plateforme DDI, soit redondée en HA pour offrir la haute disponibilité en cas de panne matérielle ou logicielle, est ce que vous demandez que cette redondance de la console de management soit incluse dans l'offre de base des soumissionnaires ?

Réponse 1

Il est mentionné dans le cahier de charge que la console de management de la solution proposée doit pouvoir fonctionner en mode Haute Disponibilité « HA » pour des futures évolutions. Donc l'acquisition d'une deuxième console de management ne doit pas être incluse dans l'offre de base plutôt en option.

Question 2

Merci de confirmer que le dossier de consultation n'inclut pas de DNS autoritaire public. Si les réponses des soumissionnaires doivent également inclure la partie DNS autoritaire public, merci de préciser les exigences en termes de nombre d'Appliances pour la redondance, en termes de sécurité contre les attaques DNS venant d'Internet (DNS DDoS, DNS amplification et réflection, TCP/UDP/ICMP floods, Exploits DNS, anomalies DNS, Reconnaissance), et en termes de dimensionnement (nombre d'enregistrements et nombre de requêtes par secondes) 2

Réponse 2

La BCEAO dispose d'un serveur DNS d'autorité public sous RedHat 7. Mais le changement de ce serveur DNS n'est pas concerné par cet appel d'offre. Les appliances DDI doivent juste être configurées pour forwarder les requêtes internet vers ce DNS.

Question 3

Pouvez-vous confirmer que l'architecture doit intégrer la ou les Appliances supplémentaires nécessaires à la fonction Captive Portal décrite ci-après : « pour prendre en charge la gestion de requêtes DHCP basée sur les adresses MAC de poste de travail et/ou les groupes d'appartenance des utilisateurs sur le contrôleur de domaine (AD) »

Réponse 3

Il est mentionné dans le cahier de charge que la solution DDI proposée par le soumissionnaire doit prendre en charge la gestion des requêtes DHCP basée sur l'adresse MAC du poste de travail et/ou le groupe d'appartenance de l'utilisateur sur le contrôleur de domaine (AD). Il revient au soumissionnaire d'inscrire dans son offre de base tous les éléments nécessaires devant permettre une prise en charge de cette fonctionnalité.